

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE PIEGE LAURAGAIS MALEPERE SEANCE DU 06/10/2025

DEL-06102025-012

Date de convocation :
30/09/2025

Nombre de conseillers :

- en exercice: 62
- présents: 43
- procurations: 1
- votants: 44

Date de publication :

L'an deux mille vingt-cinq, le 6 octobre à 18 heures 30, le Conseil communautaire Piège Lauragais Malepère, légalement convoqué, s'est réuni à Bram, sous la présidence d'André VIOLA, Président.

PRESENTS : Didier ALRIC, Francis ANDRIEU, Brice ASENSIO, Bruno BERTRAND, Jean BONNAFIL, Marie-Hélène BOYER, Bernard BREIL, Thierry CADENAT, Régis CALMON, André CATHALA, Pierre CAZAL, Sarah DANJOU, Jérôme DARFEUILLE, Muriel DENUC GUICHET, Éric DU FAYET DE LA TOUR, Jean-Marc ESTREM, Claudie FAUCON MEJEAN, Florence FOURRIER, Magali FRECHENGUE, José FROMENT, Dominique FROMILHAGUE, Michel GALANT, Florian GRIMMONPRE, Jean-François IMBERT, Claude IZARD, Denis JUIN, Olivier JULLIN, Maryse LALA LAFFONT, Éric LANNES, Philippe LANNES, Catherine LASSALLE, Christian LUCATO, Didier MATIA, Anne-Marie MAZIERES, Aurélien PASSEMAR, Serge PEROTTO, Pascale RASTOUIL, Roselyne RIOS, Alain ROUQUET, Jean-Baptiste SARDA, Serge SERRANO, Floréal SOLER, Pierre VIDAL, Estelle VILESPY, André VIOLA.

Formant la majorité des membres en exercice

REPRESENTES : Hélène MARTY par Philippe LANNES.

ABSENTS : Loïc ALBERT, Régis BRUTY, Serge CAZENAVE, Jacques DANJOU, Lionel GARRIGUES, Emilien GUILHEMAT, Bernard JUILLA, Jean-Christophe MARIO, Jean-Claude MARTY, Jean-Claude MAURETTE, Paul PAINCO, Benjamin PEYRAS, Michel PUJOL, Françoise RODE, Florence SCIAU, Yolande STEENKESTE.

Secrétaire de séance : Catherine LASSALLE

OBJET : Ajout d'un nouveau bâtiment dans l'AMI « Energie pour Toit et moi » et signature de la convention d'occupation temporaire : « au cœur de la Piège »

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-1 et suivants,

Considérant que cet AMI a pour objet le développement de projets d'installations photovoltaïques sur des toitures de bâtiments publics ou mis à disposition par la collectivité,

Considérant que la CCPLM est propriétaire du bâtiment « Cœur de la Piège - Point Multiservices du Poteau » situé à Gaja-la-Selve, et qu'il présente les caractéristiques nécessaires pour accueillir une installation photovoltaïque,

Considérant qu'il convient d'intégrer ce bâtiment dans la liste des sites retenus au titre de l'AMI « Énergie pour Toit et moi »,

Considérant que cette intégration nécessite la signature d'une convention d'occupation temporaire,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
à l'unanimité des membres présents

Approuve l'ajout du bâtiment « Cœur de la Piège - Point Multiservices du Poteau » dans le périmètre de l'AMI « Énergie pour Toit et moi ».

Autorise Mr le Président à signer la convention d'occupation temporaire afférente, ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de ce projet.

Pour extrait certifié conforme,

Catherine LASSALLE
Secrétaire de séance



André VIOLA,
Président

